



**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR
L'ADOPTION D'UNE CONVENTION SUR LES
REGLES DE DROIT MATERIEL APPLICABLES AUX
TITRES INTERMEDIÉS**
Session finale
Genève, 5 au 7/9 octobre 2009

UNIDROIT 2009
CONF. 11/2 – Doc. 37 Corr.
Original: anglais/français
8 octobre 2009

RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS A LA CONFERENCE

(présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

1. Lors de sa première séance, tenue le 5 octobre 2009, la Conférence a institué un Comité de vérification des pouvoirs, et décidé de reconduire le même Président et la même composition que lors de la première session de la Conférence diplomatique. Ainsi, S.E. M. Mohammed Kawu Ibrahim de la délégation du Nigéria a été reconduit en tant que Président du Comité, et le Comité était composé des délégations de l'Argentine, de l'Australie, de la Grèce, de l'Indonésie et du Nigéria. Le Département fédéral des affaires étrangères suisse a été représenté en qualité de conseiller.

2. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance le 5 octobre 2009. Sa composition était la suivante:

M. Adrián SERRA	(Argentine)
M. Robert PATCH	(Australie)
M. Ioannis VOULGARIS	(Grèce)
M. Purmono A. CHANDRA	(Indonésie)
H.E. M. Mohammed Kawu IBRAHIM	(Nigéria)
M. Claude SCHENKER	(Suisse)

3. Au cours de la séance plénière de la Conférence tenue le 6 octobre 2009, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un rapport préliminaire et a informé la Conférence qu'à 17h30 de ce jour, 49 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique et 12 Organisations internationales et groupes internationaux s'étaient inscrits à la Conférence. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par 31 Etats et neuf Organisations internationales et groupes internationaux. Quatre Etats avaient présenté des pleins pouvoirs pour signer l'instrument juridique international qui serait adopté par la Conférence.

4. Conformément à la Règle 4 du Règlement intérieur, le Comité a recommandé à la Conférence que toutes les délégations inscrites soient autorisées à participer à la Conférence en attendant la réception de leurs lettres de créance en bonne et due forme; la Conférence a entériné cette recommandation. Le Comité a néanmoins invité les délégations qui n'avaient pas encore soumis leurs lettres de créance à le faire dès que possible.

5. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa deuxième séance le 8 octobre 2009 et, pour des raisons techniques, la République de Corée a remplacé l'Indonésie (M. PARK Whon-II a participé à la séance). Lors de cette séance, le Comité a établi qu'un nouvel Etat et deux Organisations internationales s'étaient inscrits à la Conférence depuis sa dernière séance. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par 13 nouveaux Etats, et cinq nouvelles Organisations internationales et groupes internationaux. Six Etats avaient été acceptés comme observateurs. Deux nouveaux Etats avaient présenté des pleins pouvoirs pour signer l'instrument juridique international qui serait adopté par la Conférence.

6. Lors de sa deuxième séance, le Comité de vérification des pouvoirs a déclaré que, en tout, 50 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique et 13 Organisations s'étaient inscrits à la Conférence. Le Comité a déclaré que les lettres de créance des délégations des 44 Etats ci-après étaient reçues en bonne et due forme:

Afrique du sud	Inde
Allemagne	Irlande
Argentine	Italie
Australie	Japon
Autriche	Laos
Bangladesh	Luxembourg
Belgique	Malte
Brésil	Nigéria
Cameroun	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chili	Portugal
Chine, République populaire de	Qatar
Danemark	République de Corée
Egypte	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni
Estonie	Sénégal
Etats-Unis d'Amérique	Singapour
Fédération de Russie	Suède
Finlande	Suisse
France	Thaïlande
Grèce	Turquie
Guinée équatoriale	Zimbabwe

7. Les lettres de créances de la délégation d'une Organisation régionale d'intégration économique, la Communauté européenne, ont été considérées comme reçues en bonne et due forme. Les lettres de créances de la Banque centrale européenne (BCE) ont été considérées comme reçues en bonne et due forme.

8. Les 6 Etats suivants ont participé en tant qu'observateurs:

Arabie saoudite	Indonésie
Ghana	Jamahiriya arabe libyenne
Haiti	Maroc

9. En outre, les 13 Organisations internationales et groupes internationaux ci-après étaient représentés par des observateurs:

Asia-Pacific CSD Group (ACG)
Association of Global Custodians (AGC)
Association internationale des jeunes avocats (AIJA)
Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)
European Central Securities Depositories Association (ECSDA)
EuropeanIssuers
Fédération bancaire européenne (FBE)
Fonds monétaire international (FMI)
International Swaps and Derivatives Association Inc. (ISDA)
Trade Association for the Emerging Markets (EMTA)
Union internationale des avocats (UIA)
Union internationale du notariat (UINL)
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

10. Le Comité de vérification des pouvoirs a noté qu'au 8 octobre 2009, les délégations des six Etats ci-après avaient déposé leurs pleins pouvoirs pour signer l'instrument juridique international qui serait adopté par la Conférence.

Bangladesh	Grèce
Belgique	Portugal
Danemark	Royaume-Uni

11. Ces pleins pouvoirs ont été déclarés en bonne et due forme.